PROCES VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 10 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix juin à 18 h, le Conseil Municipal de la commune de Bruère-Allichamps, régulièrement convoqué le 4 juin 2024 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de mairie, sous la présidence de Martine DUPUIS, maire par intérim et sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L-2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Maryse LALLIER, Roberte LEVET, Guylène VIOLTAT, Christine TAILLANDIER, Patricia MANTELET, Véronique BALLERAT.

Messieurs Roger DAGHER, Roger PORTMANN, Guy AUPETIT, André WINCKLER, Guillaume TAILLANDIER, Jean-Pierre POUX.

Benjamin METIVIER a donné pouvoir de décision et de signature à Patricia MANTELET

Secrétaire de séance : Jean Pierre POUX

A rajouter à l'ordre du jour : création d'un poste d'agent technique, signature pour le notaire, SICALA, chemins de randonnée

Avant de passer à l'ordre du jour, M. Roger PORTMANN signale que les PV des derniers conseils municipaux ne sont pas sur le site de la Mairie

Ordre du jour :

Convention LUXEL Projet 1 : Pré de la porte

Pour le projet 1 des panneaux photovoltaïques, il va falloir un nouvel avenant avec les mêmes conditions qu'auparavant, il faudra simplement changer les dates. La production des projets 1 et 2 sera réunie sur le même transformateur. Le projet 1 devrait débuter début 2025, pour le projet 2 l'enquête publique est en cours, la signature du Préfet pourrait avoir lieu en octobre, LUXEL versera un dédommagement de 85 000€ à la chambre d'agriculture et 80% de cette somme sera versée à l'abattoir de St Amand. Les membres du Conseil votent, à l'unanimité, cet avenant et autorisent le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Vu la convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique en date du 7 mai 2019 signée entre Luxel et la commune de Bruère-Allichamps pour l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur les parcelles

Section AA Numéro 10 lieu-dit « Le Pré de la Porte », Superficie 5 ha 50 a 13 ca

Numéro 11 lieu-dit « Le Bourg », Superficie 66 a 88 ca Numéro 16 lieu-dit « Le Bourg », Superficie 12 a 54 ca

Vu le permis de construire en date du 16 février 2024 accordé à Luxel pour la construction d'une centrale photovoltaïque sur les parcelles ci-dessus

Il est nécessaire de prolonger la durée de la Convention de mise à disposition avec promesse de bail au travers d'un avenant à la convention du 7 mai 2019 afin de prolonger la durée de validité de cette dernière de deux années supplémentaires.

Les autres conditions de la convention n'étant pas modifiées.

Le second projet de centrale photovoltaïque au sol de la commune étant actuellement en enquête publique, la délivrance par le Préfet de ce second permis de construire pourrait intervenir avant la fin de l'année 2024.

Les deux projets pourraient utilement profiter de travaux de raccordement conjoint.

Dans le cadre du second projet, l'étude préalable agricole pour le projet établit le montant de la compensation collective à environ 85 000 €. LUXEL a proposé à la CDPENAF du Cher le fléchage de cette compensation à hauteur de 80 % pour l'abattoir de St Amand Montrond.

Les membres du Conseil votent, à l'unanimité, cet avenant et autorisent le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Guy AUPETIT fait remarquer que de ce fait le terrain sera toujours disponible pour le motocross mais que la remise en état du terrain n'a pas été faite l'année dernière et que du coup le fauchage du terrain va être compliqué.

Terrain FARACO

L'offre de 1500€ faite par la municipalité a été acceptée par M. FARACO avec comme conditions : achat du terrain en l'état, pas de conditions suspensives, tous les autres frais éventuels à la charge de la municipalité.

L'achat est validé, à l'unanimité par les membres du Conseil et donnent tous pouvoirs de décision et de signature au Maire.

Maryse LALLIER rappelle que l'utilisation de ce terrain sera uniquement réservée aux employés municipaux pour les déchets verts.

Création d'un poste d'agent technique.

A partir du 1er juillet 2024, il sera nécessaire de prévoir une personne pour assurer le ménage à la mairie, il a été demandé à Élodie COURTEBOEUF, employée titulaire au sein du SIRP, de faire 3 heures de ménage, ce qu'elle a accepté, sa rémunération sera de 3/35ème et elle sera titulaire puisqu'elle l'est déjà au SIRP, Sa rémunération sera sur la base de l'indice brut 387 indice majoré 373- 8ème échelon au grade d'adjoint technique

Les membres du Conseil, à l'unanimité, acceptent la candidature.

Signature Maison PETIT

La vente de la maison PETIT se concrétisant, le notaire a demandée si Martine DUPUIS Maire par intérim avait le pouvoir de signer cette vente le 26 juin à 15h, normalement la réponse est oui, mais par précaution les membres du Conseil, à l'unanimité, lui donnent l'autorisation de signer cette vente pour la somme de 25 000€.

SICALA

Monsieur Gambade, président du SICALA, demande s'il est possible de créer un second compte pour la comptabilité du SICALA en le laissant sur un ordinateur de la Mairie. Les membres du Conseil, à l'unanimité, rejettent cette demande à compter du 30 juin 2024 et de plus il est demandé que tous les documents de cette association soient emmenés à Châteauneuf du Cher qui en est le siège social.

Chemins de randonnée

Il y a une modification demandée par la Communauté de Communes sur un des parcours en l'absence d'un passage piéton face à M. Manœuvrier, traverser la RD 2144 à hauteur de la Rue Jean Giraud vers la Ruette à Bacchus, qui consiste à supprimer une partie de la boucle, les baliseurs vont devoir retirer le balisage déjà posé. Même s'il est envisagé de créer ce passage piéton la ComCom ne reviendra pas sur sa décision.

Numérotation des lieux dits

Conformément à une demande de la Poste, toutes les habitations des lieux dits doivent avoir un numéro. Il convient de procéder à la numérotation des maisons des lieux dits suivants :

- Gué Lona
- La Châtelette
- Le Maupas
- Les Bordes
- Allichamps
- Nohant
- Rhodais
- Route de Châteauneuf sur Cher

La numérotation est présentée au Conseil Municipal Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité et considérant l'intérêt Communal, valident la numérotation des maisons des lieudits Les numéros seront fournis par la Mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Le pot de départ en retraite de la secrétaire de Mairie aura lieu le jeudi 27 juin à 17h30 salle du conseil avec les conseillers et employés municipaux.

Guy AUPETIT signale le danger de chutes de tuiles de la maison de Sandrine VERDENAL née SAVAL. Un plan communal de sauvegarde en cas d'inondation doit être réalisé.

Pour la brocante au camping celui-ci sera fermé.

Suite à une demande de Roger PORTMANN, Le Conseil Général a répondu qu'il ne pouvait pas intervenir avant le 24 juillet dans l'affaire du Berceau